



**ORDONNANCE N° BJ/SJ/PTCC/2020/0132
PORTANT AUDIENCES SPECIALES DE LA CHAMBRE DE
JUGEMENT DE LA SECTION 1**

Nous, **William KODJOH-KPAKPASSOU**, Président du Tribunal de Commerce de Cotonou ;

Vu la loi 2001-37 du 27 août 2002 modifiée et complétée par la loi n° 2016-15 du 28 juillet 2016 portant organisation judiciaire en République du Bénin ;

Vu l'article 10 de la loi n° 2001-35 du 21 février 2003, portant statut de la Magistrature en République du Bénin ;

Vu la loi n° 2008-07 du 28 février 2011 portant code de procédure civile, commerciale, sociale, administrative et des comptes en République du Bénin, modifiée et complétée par la loi n° 2016-16 du 28 juillet 2016 ;

Vu la loi n° 2020-08 du 23 avril 2020 portant modernisation de la justice ;

Vu le décret n° 2016-689 du 07 novembre 2016 portant statut des Juges et conseillers consulaires en République du Bénin ;

Vu le décret n° 2017-577 du 13 décembre 2017 portant nomination de Magistrats dans les juridictions ;

Vu le décret n° 2020-098 du 26 février 2020 portant nomination au Ministère de la Justice et de la Législation ;

Vu le décret n° 2020-479 du 30 septembre 2020 portant nomination au Ministère de la Justice et de la Législation ;

Vu l'arrêté n° 112/MJL/DC/SGM/DSJ/SA/097SGG17 du 21 décembre 2017 portant installation des juridictions de commerce ;

Vu l'arrêté n°111/MJL/DC/SGM/DSJ/SA/096SGG17 du 19 décembre 2017 portant nomination de Juges consulaires au Tribunal de Commerce de Cotonou ;

Wk

Vu le procès-verbal d'installation du Président du Tribunal de Commerce de Cotonou en date du 26 décembre 2017 ;

Vu les procès-verbaux n° 001/2017 en date du 28 décembre 2017 et n° 001/2020 relatifs à l'installation des Magistrats nommés en qualité de juges au tribunal de Commerce de Cotonou ;

Vu le procès-verbal n° 001/2018 en date du 11 janvier 2018, relatif à l'installation des Juges consulaires au Tribunal de Commerce de Cotonou ;

Vu le procès-verbal n° 001/2020 du 12 mai 2020 relatif à l'installation des Magistrats nommés suivant le décret n° 2020-098 du 26 février 2020, en qualité de juges au tribunal de Commerce de Cotonou ;

Vu le procès-verbal du 17 novembre 2020 relatif à l'installation des Magistrats nommés suivant le décret n° 2020-479 du 30 septembre 2020, en qualité de juges au tribunal de Commerce de Cotonou ;

Vu l'ordonnance n° BJ/SJ/PTCC/2020/049 du 18 mai 2020 relative aux attributions et au fonctionnement des chambres au Tribunal de Commerce de Cotonou ;

Vu les nécessités d'une bonne administration de la justice ;

Disons que dans le cadre de la gestion efficiente des dossiers, il sera tenu des audiences spéciales de la chambre de jugement de la section 1, les mercredi 23 et mercredi 30 décembre 2020 à 17 heures 30 minutes pour statuer sur les dossiers en délibéré ci-après :

Audience du 23 décembre 2020

Numéro	Dossier	Date	Heure	Salle
01	BJ/TCC/2020/0106	23/12/2020	17h30	Salle B
02	BJ/TCC/2020/0274	23/12/2020	17h30	Salle B
03	BJ/TCC/2020/0383	23/12/2020	17h30	Salle B
04	BJ/TCC/2020/0494	23/12/2020	17h30	Salle B

Wk

Audience du 30 décembre 2020

Numéro	Dossier	Date	Heure	Salle
01	BJ/TCC/2019/0703	30/12/2020	17h30	Salle B
02	BJ/TCC/2020/0054	30/12/2020	17h30	Salle B
03	BJ/TCC/2020/0055	30/12/2020	17h30	Salle B
04	BJ/TCC/2020/0121	30/12/2020	17h30	Salle B
05	BJ/TCC/2020/0351	30/12/2020	17h30	Salle B

Disons que la présente ordonnance sera notifiée au greffier en chef et aux parties concernées.

Donnée en notre cabinet Cotonou, le 18 décembre 2020



Le Président

William KODJOH-KPAKPASSOU